

QUAND LA TERREUR S'EXPORTE

Les
transferts
MSP

© Reuters/Popperfoto



Amnesty International

Amnesty International est un mouvement mondial composé de personnes qui défendent les droits humains reconnus au niveau international. L'organisation est indépendante de tout gouvernement,



© AI avec l'autorisation d'IANSA

de toute orientation politique ou croyance religieuse. Sa mission : mener des recherches et agir afin de prévenir et de faire cesser les graves atteintes aux droits à l'intégrité physique et mentale, à la liberté d'opinion et d'expression et au droit de ne pas être victime de discrimination. C'est pourquoi Amnesty International :

- cherche à obtenir la libération de tous les prisonniers d'opinion, c'est-à-dire de toute personne détenue à cause de ses convictions politiques ou religieuses ou pour toute autre raison de conscience ou à cause de son origine ethnique, de son sexe, de sa couleur, de sa langue, de sa nationalité ou de son origine sociale, de

sa situation économique, de sa naissance ou de toute autre particularité, et qui n'a pas eu recours à la violence ni préconisé son usage ;

- œuvre afin que tous les prisonniers politiques bénéficient d'un procès équitable dans un délai raisonnable ;
- s'oppose sans réserve à la peine de mort, à la torture et aux autres formes de traitements ou de châtiments cruels, inhumains ou dégradants ;
- organise des campagnes pour demander que cessent les assassinats politiques et les « disparitions ».

Amnesty International demande aux groupes politiques armés de respecter les droits fondamentaux de la personne humaine et de mettre fin aux exactions, entre autres la détention de prisonniers d'opinion, la prise d'otages, la torture et les homicides illégaux. L'organisation cherche à promouvoir la défense des droits humains à travers d'autres activités coopération avec les Nations unies ou les organisations intergouvernementales régionales, actions en faveur des réfugiés, programmes consacrés aux relations internationales dans les domaines militaire, de sécurité ou de police ainsi qu'aux relations économiques et culturelles.

PHOTO DE COUVERTURE :

Un enfant regarde un membre des forces spéciales de sécurité colombiennes (surnommées les « Robocops ») qui brandit son arme lors d'une descente effectuée dans un quartier ouvrier de la ville de Barrancabermeja, en mars 2001. Au cours des mois précédant cette intervention, les forces spéciales avaient réussi à capturer un certain nombre de membres des groupes paramilitaires présents dans la ville, mais ce type d'action n'a de toute évidence pas suffi à réduire leurs activités. Ces groupes, soutenus par l'armée, ont poursuivi en toute liberté leurs opérations militaires à Barrancabermeja.

En 1994, l'aide militaire directe accordée par les États-Unis à l'armée colombienne a été suspendue en raison du bilan effarant de cette armée en matière de droits humains, et de sa complicité avec des groupes paramilitaires illégaux ; cette tactique, dite de la « guerre sale », mise en place par l'armée dans le cadre de sa stratégie de lutte anti-insurrectionnelle, s'est traduite par d'innombrables atrocités. En 2000 cependant, en dépit des preuves accablantes de la collusion persistante entre l'armée colombienne et les groupes paramilitaires, le gouvernement américain a approuvé un programme d'aide massive à la Colombie, aide en grande partie destinée à l'armée. Le président de l'époque, Bill Clinton, n'a pas tenu compte de la situation en matière de droits humains et des conditions que le Congrès voulait mettre à l'octroi d'une aide. En outre, il n'était prévu aucun mécanisme de contrôle susceptible de garantir que cette aide ne servirait pas – directement ou indirectement par l'intermédiaire des groupes paramilitaires – à commettre de graves violations des droits humains.

La Colombie a commencé à recevoir l'aide militaire approuvée dans le cadre du Plan Colombie en l'an 2000. Depuis le vote de cette aide, le conflit s'est intensifié et les violations du droit international humanitaire – y compris les homicides arbitraires et délibérés commis par la guérilla contre des personnes accusées de collaboration avec l'ennemi – ont augmenté de manière spectaculaire, de même que les atteintes aux droits fondamentaux de la personne perpétrées par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires.

L'action d'Amnesty International se concentre sur certaines atteintes aux droits fondamentaux parmi les plus graves, comme la torture, les « disparitions » et les

L'organisation exhorte les gouvernements à respecter leurs obligations internationales relatives aux droits humains ainsi que le droit humanitaire.



« S'ils appuient sur ce bouton, votre corps tout entier est traversé par le choc électrique [...] Ils l'utilisaient sans arrêt sur mon corps. Ils m'ont torturé parce que je défendais l'indépendance, mais je vais continuer à défendre mes idées. » Palden Gyatso, moine tibétain qui a passé trente-trois ans en prison et dans les camps de rééducation par le travail en Chine, montre le type d'arme à électrochocs utilisée pour le torturer. Les armes incapacitantes émettant des décharges électriques à haute tension ont été mises au point au départ essentiellement par des sociétés américaines. Ces dernières années cependant, des pays pour lesquels des informations persistantes font état d'actes de torture et de mauvais traitements ont commencé à produire ce type de matériel.

assassinats politiques. Il existe des éléments d'information prouvant que certains transferts d'équipements ou de compétences dans les domaines militaire, de sécurité ou de police vers des pays où sont commises des violations des droits humains peuvent favoriser ou aggraver ces atteintes. Des contrôles stricts et une surveillance rigoureuse sont donc nécessaires, afin d'empêcher ces transferts.

En attirant l'attention sur ces transferts, Amnesty International veut à la fois dénoncer le fait que certains gouvernements facilitent les atteintes aux droits humains à l'étranger et les encourager à user de leur influence pour promouvoir le respect de ces droits. Mais les actions entreprises visent également directement ceux qui sont susceptibles de commettre des atteintes aux droits fondamentaux, notamment les membres des forces de sécurité, de l'armée ou de la police.

Amnesty International reconnaît la légitimité de certaines ventes d'armes ou de certains types d'assistance dans les domaines militaire ou de sécurité.

Cela signifie notamment qu'ils ne doivent pas autoriser de transferts d'armes ou d'équipements vers un État où il y a de toute évidence un danger que ce matériel tombe entre les mains de personnes susceptibles de commettre de graves violations des droits humains.

Le commerce mondial d'armes, d'équipements et de compétences s'effectue parfois dans le cadre d'un réseau complexe de circuits clandestins et détournés permettant au matériel et à l'argent de franchir les frontières, parfois par le truchement de fausses sociétés et de comptes extraterritoriaux, au mépris des limitations imposées à l'exportation



de ce type de matériel. Les courtiers en armes négocient le transfert d'équipement militaire et de sécurité d'un pays à l'autre. Certains d'entre eux ont participé à la fourniture de matériels à des forces ou des régimes répressifs engagés dans des conflits marqués par des violations massives des droits humains. Amnesty International demande à tous les gouvernements d'adopter des mesures d'ensemble pour assurer le contrôle du commerce et du trafic d'armes, afin de garantir que les transferts d'armes ou de compétences dans les domaines militaire, de police ou de sécurité auxquels ils participent ne facilitent pas les violations des droits humains à l'étranger.

Les instruments de la torture

« Ils se sont occupés de moi [...] en m'appliquant la matraque électrique sur la nuque et les organes génitaux. J'ai eu si mal qu'il m'est encore difficile, à l'heure où je vous parle, de garder la tête immobile, parce que ma nuque me fait terriblement souffrir [...] Ceux qui fabriquent ces instruments de torture, ils ne les essaient pas sur eux-mêmes ; ils ne savent pas à quel point ça fait mal. Ils font ça pour que d'autres gens souffrent, simplement parce que ça rapporte de l'argent. »

Roberto (pseudonyme), arrêté et torturé en 1991 au Zaïre (devenu depuis la République démocratique du Congo).

En raison du peu de rigueur des contrôles effectués sur les exportations, il est aujourd'hui aisé de se procurer des services et des équipements de sécurité qui permettent de commettre des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements. Certains instruments employés par les tortionnaires, comme les fers et les entraves, n'ont guère changé à travers les âges. Cependant, des appareils utilisant une technologie moderne, tels que les armes à électrochocs, tiennent une place de plus en plus importante dans la panoplie des bourreaux. Les contrôles officiels sur la fabrication

et la vente de ce type de matériel s'avèrent terriblement insuffisants. Les entreprises qui commercialisent

En juillet 1997, la police paramilitaire kenyane a investi la cathédrale anglicane All Saints de Nairobi. Des partisans non violents des réformes s'étaient réfugiés à l'intérieur après avoir été violemment dispersés par la police lors d'une manifestation pacifique. La police a commencé par lancer des grenades de gaz lacrymogène, avant de charger, matraque à la main. Un grand nombre de personnes ont été blessées, certaines grièvement. Amnesty International a pu se procurer un certain nombre de grenades lacrymogènes et de balles de plastique utilisées lors de l'assaut et a établi qu'elles avaient été fabriquées au Royaume-Uni. Les membres de l'organisation sont alors passés à l'action. Ils ont fait pression sur le gouvernement britannique et les entreprises concernées pour que cesse ce commerce de matériel au service de la répression. Par la suite, le gouvernement britannique a affirmé avoir refusé plusieurs permis d'exportation concernant des ventes de matériel antiémeute (matraques et gaz lacrymogène, notamment) destiné à la police kenyane, d'un montant global de 1,5 millions de livres sterling. Sa décision, a-t-il déclaré, était motivée par des préoccupations en matière de droits humains.

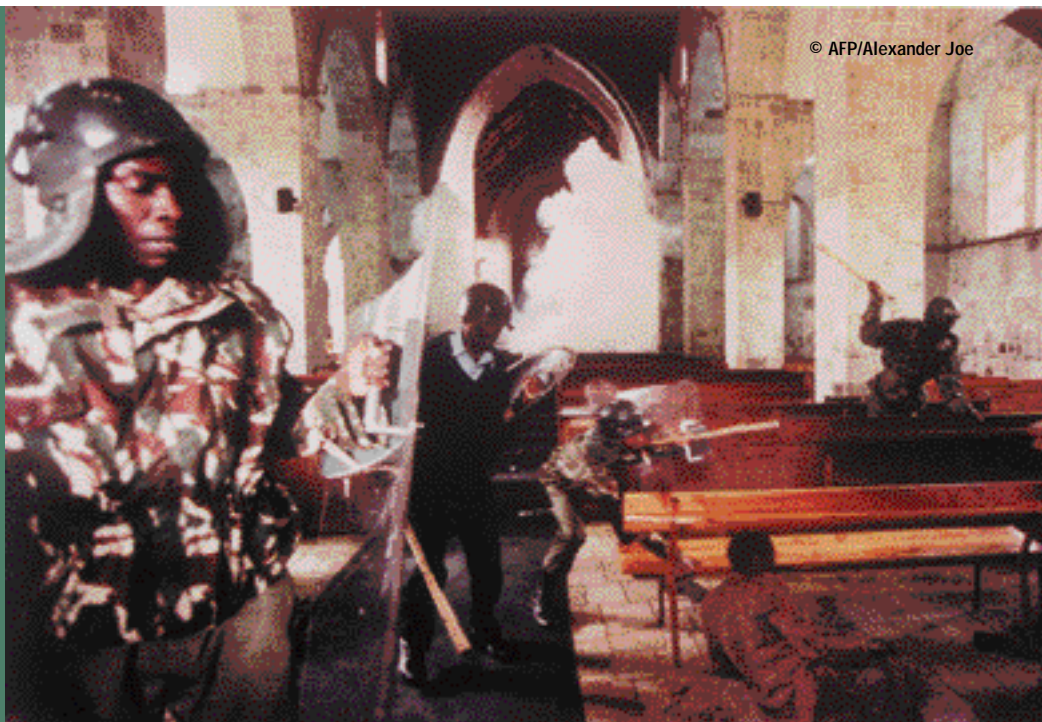
les armes émettant des décharges électriques à haute tension, notamment des ceintures, des boucliers, des pistolets ou des pistolets à fléchettes, affirment que celles-ci sont sûres et non meurtrières lorsque l'on en fait un usage approprié. Amnesty International est cependant préoccupée par le fait que ces armes, qui permettent d'infliger une douleur violente par simple pression d'un bouton et ne laissent pas toujours de traces sur le corps humain, peuvent donner lieu à un usage abusif et se révéler dangereuses, voire



© Robert Ballantyne/Omega Foundation

mortelles, si elles sont utilisées sur des personnes souffrant de certaines pathologies, par exemple de troubles

le domaine des armes dites « *non meurtrières* », telles que les gaz lacrymogènes et les substances



cardiaques. Un certain nombre de pays ont interdit l'utilisation d'armes incapacitantes à des fins de maintien de l'ordre.

Alors que les appareils incapacitants à décharge électrique sont utilisés dans un nombre croissant de pays et que de plus en plus de témoignages font état d'un usage abusif de ces armes, aucune étude complète et indépendante des effets de ce type de matériel n'a été réalisée. Amnesty International a demandé la suspension immédiate de l'utilisation d'armes à électrochocs par les policiers ou les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'elles sont sans danger.

Les armes « non meurtrières »

Ces dernières années ont également été marquées par des innovations dans

chimiques irritantes. Les entreprises qui fabriquent et commercialisent ces équipements assurent leur promotion en affirmant qu'ils permettent un contrôle efficace des personnes en évitant de recourir à des moyens pouvant entraîner la mort. Or les informations s'accroissent concernant un usage abusif de matériels antiémeute tels que les canons à eau, les balles en plastique et en caoutchouc et les produits chimiques comme le gaz poivre et le gaz lacrymogène qui, dans certaines circonstances, peuvent provoquer de graves lésions, voire la mort. Un grand nombre de ces armes n'ont pas



fait l'objet d'une évaluation indépendante et certaines, par leur nature même, se prêtent aux abus. Amnesty International demande aux gouvernements de mettre en place des directives strictes concernant la conception et l'usage de ces matériels, et de créer des mécanismes de contrôle appropriés pour assurer un suivi de leurs directives et veiller à ce qu'elles soient respectées.



L'organisation demande également aux gouvernements d'instaurer, au niveau national et international, des contrôles draconiens sur les mouvements de tels équipements, afin qu'ils n'aboutissent pas

entre les mains de personnes responsables d'atteintes aux droits humains.

Formation

Souvent fournie par les gouvernements dans le cadre de l'aide internationale, la formation des forces militaires, de sécurité ou de police peut aussi faire partie d'une transaction commerciale. Une partie de cette formation peut avoir des retombées bénéfiques pour les populations concernées, dans la mesure où elle peut leur permettre de disposer de forces armées, de sécurité et de police plus qualifiées. Or une bonne partie de cette formation se déroule dans le secret, sans possibilité de contrôle par l'opinion publique et les responsables élus ; elle peut donc potentiellement faciliter les atteintes aux droits humains. Amnesty International continue de réclamer la mise en place de contrôles draconiens ainsi que d'une surveillance des transferts de formation et de compétences

Avril 2001 : le centre orthopédique du Comité international de la Croix-Rouge à Kaboul (Afghanistan) accueille des victimes de l'explosion de mines terrestres.

Quelque 10 millions de mines, héritage de l'intervention des superpuissances en Afghanistan et du conflit actuel, continuent de mettre en danger la vie de la population – enfants, femmes et hommes.

L'Afghanistan est ravagé depuis plus de vingt ans par la guerre. Plus d'un million de personnes y ont été tuées. On estime en outre que quatre millions d'enfants sont morts de faim et de maladie dans ce pays dévasté. Les États voisins, les grandes puissances et des groupes internationaux spécialisés dans le trafic d'armes ont fourni des armes en grand nombre aux factions qu'elles soutenaient, contribuant à créer les conditions d'une véritable catastrophe humanitaire.



« Les tortionnaires venaient de partir, mais l'horreur était toujours présente.

Il y avait là le poteau où on fouettait les prisonniers et les grilles de fenêtre où on les attachait nus pendant des jours, en les aspergeant d'eau glacée la nuit.

Il y avait aussi les fils électriques destinés à la petite dynamo – miséricordieusement emportée en Israël par les spécialistes des interrogatoires – qui faisaient hurler de douleur les détenus, lorsque les électrodes leur touchaient les doigts ou le pénis. Et puis il y avait ces menottes, qu'un ancien prisonnier m'a remises, hier après-midi.

Gravés dans l'acier, il y avait les mots :

“The Peerless Handcuff Co., Springfield, Mass.

Made in USA” [Menottes “Sans pareil”, Springfield, Massachusetts. Fabriqué aux États-Unis]. Et je me

suis demandé, dans cette prison dont Israël devrait avoir particulièrement honte, si les dirigeants de cette firme, à Springfield, savaient ce qu'ils faisaient en vendant ces menottes. »

Jusqu'en mai 2000, le centre de détention de Kham, dans le sud du Liban, était administré par l'Armée du Liban-Sud (ALS), une milice libanaise armée et financée par Israël. La torture y était généralisée et systématique. Des centaines

de détenus sont passés par Kham. Onze d'entre eux y sont morts, les uns sous la torture, les autres faute de traitement médical.

D'anciens prisonniers et diverses organisations de défense des droits humains ont soutenu pendant des années que les forces de sécurité israéliennes contrôlaient le centre de Kham et étaient impliquées dans les actes de torture qui y étaient commis. Les autorités israéliennes ont systématiquement nié toute responsabilité. Même si les forces de sécurité israéliennes n'ont pas été impliquées dans l'administration au jour le jour du centre de Kham, il est clair qu'elles assuraient le paiement et la formation des surveillants et des responsables des interrogatoires et qu'elles utilisaient les informations extorquées sous la torture. En tant que bailleurs de fonds et conseillers, elles étaient bien placées pour s'opposer aux terribles conditions qui régnaient dans ce centre de détention. Elles ont pourtant choisi de cautionner cette situation.

Robert Fisk, journaliste, dans un article publié par le journal britannique The Independent où il décrit le centre de détention de Kham (Liban-Sud), après le départ des Israéliens, en mai 2000.

dans les domaines militaires, de sécurité et de police.

Armes légères

Les transferts irresponsables d'armes légères ou portatives attisent de nombreux conflits violents. Ils vont à l'encontre du développement durable et permettent que d'innombrables atteintes aux droits humains soient commises à travers le monde. Les Nations unies estiment que dans les années 90, l'utilisation d'armes classiques a entraîné la mort de plus de cinq millions de personnes, pour la plupart des civils. Nombre de ces armes et de ces munitions ont été obtenues grâce aux transferts internationaux d'armes.

Si l'on peut se procurer si facilement des armes dites « légères » – pistolets, fusils d'assaut, mitraillettes, grenades, mines terrestres, par exemple – c'est parce que leur commerce est très peu réglementé et que l'on peut aisément les dissimuler. Il en résulte une prolifération de ces armes

qui, dans de nombreux pays, sont utilisées pour commettre des atteintes manifestes aux droits humains, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Amnesty International exhorte les gouvernements à adopter et à mettre en œuvre des lois et règlements interdisant toute exportation d'armes s'il n'est pas raisonnablement démontré que celles-ci ne contribueront pas à commettre de graves atteintes aux droits humains, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre. L'organisation demande également que soient mis en place au niveau international des mécanismes appropriés permettant de contrôler efficacement le commerce des armes légères. Amnesty International soutient la Campagne pour l'interdiction des mines terrestres et est membre fondateur du Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL), un réseau mondial d'organisations non gouvernementales luttant contre la grave menace qui découle de la prolifération et de l'usage abusif des armes légères.

Ce que vous pouvez faire

- **Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Aidez-nous à changer les choses.**
- **Faites un don pour soutenir l'action d'Amnesty International.**
- **Parlez de votre engagement en faveur du respect des droits humains à vos amis et à vos proches.**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Secrétariat international, d'Amnesty International à Londres, à l'adresse suivante :

*Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres
WC1X 0DW
Royaume-Uni*

Enfin, vous pouvez vous connecter au site web d'Amnesty International : www.amnesty.org